

MARSILLY actu

Dans ce numéro :

| | |
|--------------------------------------------------------|---|
| Les mots de l'Opposition | 2 |
| Inscriptions sur les listes électorales | 2 |
| Recensement militaire | 2 |
| 25 mars 2021 : journée européenne de l'enfant à naître | 2 |
| Noël des Séniors | 2 |
| Illiwap : l'information directe aux Marseillois » | 2 |
| Ciné en plein air | 3 |
| Assistance aux démarches dématérialisées | 3 |
| Le Père Noël est passé | 3 |
| Sur un air de musique : le saxophone | 3 |
| Sur un air de musique : le hautbois | 3 |
| Où se trouve l'Ancien Temple de MARSILLY | 4 |
| Bibliothèque Municipale | 4 |
| Côte à Coast | 4 |

MEMO

Ouverture de la Mairie :

Lundi, mardi et jeudi : 9h00 à 17h30
 Mercredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30
 Vendredi : 9h00 à 17h00
 ☎ 05 46 01 30 10
 ✉ mairie@marsilly.fr

Permanence des élus :

Hervé PINEAU, Maire : sur RDV

Jacques GLENEAUD
 (urbanisme, bâtiments, VRD, environnement) : mardi de 9h à 12h

Daniel MARCONNET
 (communication, associations, animations) : vendredi de 11h à 12h30

Laureyne VIAUD-TANQUART
 (vie des écoles) : sur rdv

Frédéric TRAN
 (politique de la ville, sécurité, jeunesse et sport) : sur rdv

Ouverture de l'Agence Postale Communale :

Mardi à samedi : 9h00 à 12h00
 Mercredi après-midi : 15h à 18h00
 ☎ 05 46 01 95 04

Site internet et appli :

www.marsilly.fr
 Illiwap (code marsilly)
 FB : mairie de MARSILLY

Directeur de Publication :
 Hervé PINEAU

Comité de rédaction :
 Elus et associations

Crédits photos :
 Service Municipal et associations

Impression et tirage :
 service municipal—1 600 exemplaires

L'Edito du Maire

2021 année d'espérance !

Le mois de janvier est un mois d'optimisme et d'espérance. Cette année l'espoir d'un retour, à ce qu'il convient d'appeler « le passé », est dans tous les cœurs. L'adage veut que le cœur soit un enfant qui espère ce qu'il désire.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de traverser 2021 en pleine santé, avec du travail, des amis et une famille pour vous entourer.

Pour cela, il faudra sans doute donner un petit coup de pouce à la nature en vaccinant le plus grand nombre. La liberté semble être, pour une fois, au bout de la seringue. La nature est obstinée, elle a donné au virus l'envie de vivre à lui aussi. Espérons que 2021 soit une année de libération, et non de transition, où toutes les rencontres seraient gelées par les précautions sanitaires. C'est nous-mêmes qui construirons notre avenir en faisant, ou pas, confiance au moins à la médecine. Il est amusant de constater que selon que l'on soit d'un côté du Rhin ou des Alpes, cette confiance dans un avenir meilleur par la vaccination varie selon les populations, avec le même laboratoire. Problème de laboratoire ou de messenger ? Pas facile quand déjà la logistique patine. Si nos voisins reprennent vie plus vite que nous, on risque fort de s'asphyxier dans nos masques et de voir l'économie s'enfoncer encore.

Malgré tout les chantiers avancent et on vous en dit plus dans les brèves
 Bonne année à tous une nouvelle fois

Bonne lecture !!!

Le Maire,
 Hervé PINEAU

Rue de l'église

Premier contact le 19 janvier, en vue de sa réfection, avec la direction des infrastructures qui gère cette route départementale. Il faudra encore du temps avant l'achèvement du chantier mais c'est le commencement du début. Naturellement vous serez consultés pour donner votre avis sur le ou les projet(s) qui seront exposés. Ce serait plus simple si le virus était dompté mais vous serez consultés. Le stationnement, la circulation des piétons, les bus, les voitures ... Certains ont évoqué un sens unique. A voir et sopeser les avantages et inconvénients.

Convois exceptionnels

Des bateaux de 20m à 30 m formant des convois de 72 t traversent Marsilly 20 à 25 fois par an pour rejoindre le port autonome . Une galère ! L'idée est de réaliser une bretelle depuis la départementale, sous forme de piste à la hauteur des terrains de sport, pour rejoindre le sommet de l'autopont à l'angle du terrain de boules. Coût estimé 35 à 40 000 €. On attend des aides significatives pour que cela coûte le moins cher possible à Marsilly. Il est anormal de voir de tels convois emprunter les mêmes chemins qu'au 19^e siècle car les ingénieurs ont réalisé des ponts trop bas ou des aménagements trop étroits. Il faut rappeler que le schéma routier national ne relève pas des communes !

Rappel à l'ordre

➤ Nous avons dû déplacer les containers à vêtements à la déchetterie car avec un bel incivisme certains se sont escrimés à déposer environ 6m3 de vêtements à leurs pieds. 6m3 de vêtements inutilisables et envoyés à l'incinération. Devrons-nous faire de même avec les containers à verres ? Non ! A condition qu'on n'y amène pas ses pots de fleurs, sa vitre cassée au pied, ses poufs, ses bouteilles dans un sac que l'on a la flemme de vider alors que l'on a eu le courage de vider les dites bouteilles... Les employés communaux ou de l'entreprise privée ne sont pas des larbins.

➤ Le stationnement : on ne stationne pas sur les trottoirs ! Surtout s'ils sont praticables par les piétons. De même on veille à ne pas gêner la circulation dans une rue étroite comme celle de l'ancienne poste. Les procès verbaux sont des moments désagréables et c'est tellement plus sympa de penser aux autres.

C'est déjà l'heure de la rentrée scolaire !

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2021 s'étaleront du **22 février au 31 mars 2021**.

Les enfants nés en 2018, ceux passant en CP et les nouveaux arrivés sur la commune sont concernés.

Les parents devront se présenter en Mairie, au « service scolaire », munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile.



Prochaine réunion
du Conseil Municipal
Le 25 février 2021
à 18h30
Salle du Conseil
en Mairie
Retrouvez le
compte rendu
sur le site

Les mots de l'opposition

Bonne Année 2021 à toutes et à tous ! Souhaitons que ce soit l'année de la maîtrise tant attendue de cette tragique pandémie. L'arrivée des vaccins nous permet d'espérer. Habitants heureux d'une région relativement épargnée, continuons de cultiver le bien-vivre ensemble.

Nous avons à l'occasion de cette nouvelle année pas mal d'informations à vous communiquer sur ce bulletin municipal mais le nouveau règlement intérieur de la commune a soudainement réduit de moitié l'espace dont nous disposons.

Nous considérons qu'il nous est impossible de développer nos arguments et remarques dans ces conditions et sommes arrivés à la conclusion qu'à défaut d'une révision du règlement intérieur sur l'espace réservé à l'opposition, nous serions probablement obligés de trouver d'autres moyens pour exprimer le point de vue des citoyens que nous représentons. Nous vous tiendrons informés prochainement.

Prenez soin de vous et n'hésitez pas à contacter notre groupe Marsilly 2020 pour toute idée, commentaire ou suggestion :

Tél : (Philippe Chanabaud) 06 33 44 17 09 -
Suivez-nous sur [facebook.com/Marsilly2020](https://www.facebook.com/Marsilly2020)

Inscriptions sur les listes électorales

En 2021, auront lieu les élections Départementales et Régionales. Ces scrutins devraient se tenir au mois de juin (sous réserve de confirmation par les décrets de convocation des électeurs). Pensez à vous inscrire sur les listes électorales au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour des élections. Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être effectuées :

➤ Par internet, en utilisant le téléservice proposé par [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

➤ En mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

Pour rappel, les jeunes marseillais atteignant la majorité à la date du scrutin sont inscrits automatiquement par l'INSEE.

Vous pouvez vérifier simplement si vous êtes inscrit sur la liste électorale de Marsilly, sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>.

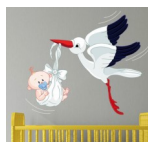
Le service « élections » est à votre disposition pour toute question, par courriel mairie@marsilly.fr ou par téléphone 05.46.01.30.10.

Recensement militaire

Dans le cadre de la Journée Défense et Citoyenneté « JDC », les jeunes hommes et les jeunes filles nés en 2005 sont invités à se présenter en mairie, dès l'âge de 16 ans, auprès du service « affaires militaires » :

Ils doivent être munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et de leur carte nationale d'identité.

25 mars 2021 : Journée européenne de l'enfant à naître



Jeunes parents en ce début d'année 2021 ou futurs parents dans les prochaines semaines, nous vous invitons à vous faire connaître auprès de la mairie de Marsilly.

La municipalité aura le plaisir d'offrir un cadeau de naissance pour votre bébé. (Justificatif à prévoir)

mairie@marsilly.fr

Noël des Séniors

139 paniers gourmands confectionnés par le magasin U Express et incluant une production de l'Atruche de Laurette ont été distribués aux Séniors de Marsilly entre le 2 et le 5 décembre par les bénévoles du CCAS.



Illiwap : l'information en direct des Marseillais

Souvent on entend : « je ne suis au courant de rien ».

Hello je m'appelle ILLIWAP le petit hérisson

Je suis une application gratuite destinée aux collectivités, ainsi je peux envoyer des informations aux citoyens de ma commune.

Je vous avertis et vous informe, voici quelques exemples :


➤ Attention Alerte cambriolage ! je regarde autour de moi si des individus rodeurs sont en vue.

➤ Attention risque de vents forts sur la cote ! aujourd'hui je n'irai pas m'aventurer sur la cote !

➤ Attention la déchèterie est fermée ! zut j'avais l'intention d'y aller demain.

Et bien sûr d'autres types d'alertes telles que : attention trafic, attention pollution...

De plus c'est totalement gratuit et illimité. Vous ne me croyez pas ?

Je vais vous aider à me télécharger, c'est très simple ! Sur votre smartphone cherchez l'icône « Play Store » ou « App Store » et faites « rechercher », puis tapez « Illiwap ». Vous avez une petite icône « Hérisson »  et vous l'installez sur votre téléphone.

Au démarrage il faut indiquer votre code postal. Pour Marsilly c'est 17137.

Je vous l'avais dit : c'est très simple-. Alors faites-le et vous serez informé !!! »



CINE EN PLEIN AIR

Nouveauté : l'été prochain nous souhaitons vous proposer une ou plusieurs séances de cinéma en plein air ! Afin de cerner au mieux vos attentes, nous vous invitons à répondre à ce petit questionnaire concernant le genre de film que vous aimeriez voir.

Celui qui remportera vos suffrages sera prioritairement choisi.



Indiquer par ordre de préférence de 1 à 3 les catégories souhaitées :

| |
|------------------|
| Comédie |
| Film culte |
| Animation |
| Aventure |
| Fantastique |
| Drame |
| Comédie musicale |
| Biopic |
| Documentaire |
| Guerre |

3 réponses maximum

Coupon-réponse à retourner par mail à mairie@marsilly.fr ou à déposer à l'accueil de la mairie.

Merci pour votre participation.

Assistance aux démarches dématérialisées

Réduire la fracture numérique, notamment des seniors, est devenue une tarte à la crème !

Néanmoins, un véritable besoin existe en matière d'assistances aux diverses démarches administratives sur internet, les services publics dématérialisant de plus en plus leurs accès.



A partir du 1^{er} février, **Ludivine** vous proposera son assistance au sein de l'Agence postale communale tous les **mercredis de 15h à 18h** pour vous accompagner dans vos relations avec les différents services sociaux et publics (CPAM, MSA, CAF, Pôle emploi, impôts, carte grise, carte d'identité, etc.), vous permettre de consulter votre boîte mail, télécharger et imprimer vos documents, faire vos courses sur internet...

Vous pourrez également prendre rendez-vous avec Ludivine à la Mairie les **lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi**. »



Le Père Noël est passé

Le 25 décembre au matin, le Père Noël et sa calèche ont rendu visite à 45 familles pour remettre 96 cadeaux aux enfants dont les parents l'avaient souhaité.



Sur un air de musique...

Où l'on découvre que certaines inventions mettent un peu de temps avant de convaincre.



Bruxelles, 1840. Le fabricant d'instruments Adolphe Sax met la touche finale à sa dernière invention. Celle-ci, il en est persuadé, sera révolutionnaire !

Esprit brillant et curieux, Adolphe Sax s'intéresse à tous les instruments. Mais il est frustré : les instruments à cordes ? On ne les entend pas assez !

Quant aux instruments en cuivre, très puissants, il les juge mélodieux, seulement lorsque l'on crée des harmonies entre plusieurs musiciens. Il

manquerait donc quelque chose qui soit à la fois puissant et harmonieux, même joué seul...

Fort de cette idée, Adolphe Sax invente un nouvel instrument en cuivre et le nomme d'après son patronyme : le saxophon, appelé plus tard saxophone !

Très vite, l'invention est saluée. D'abord à l'Exposition d'industrie belge, puis par le compositeur Hector Berlioz qui écrit à son sujet « C'est plein, moelleux, vibrant, d'une force énorme, et susceptible d'être adouci ».

Cependant, alors que tout semble si bien parti, l'instrument peine à trouver sa place. L'orchestre symphonique, auquel il était au départ destiné, est déjà constitué... On n'en a pas besoin

Il s'intègre davantage dans les orchestres militaires, mais la guerre de 1870 décime les élèves de Sax sans avoir pu laisser à l'instrument le temps de se faire connaître. Finalement, peu utilisé, le saxophone est mis de côté.

Il faut attendre le début du siècle suivant pour qu'il sorte de l'ombre. Règne alors un nouveau style de musique, le jazz...

Et très vite, les jazzmen comprennent les infinies possibilités du saxophone. Ce sont eux qui donneront raison à Sax, en utilisant son invention pour écrire une nouvelle page de l'histoire de la musique !

Marie **BADIER**

Fabrication d'un Hautbois (1)

Le hautbois, un instrument de musique aussi difficile à fabriquer que d'en jouer ! Il faut d'abord faire venir le bois du Mozambique et le faire sécher pendant 5 ans pour lui faire perdre son taux d'humidité très important. Puis opérer le tournage du bois pour lui donner sa forme cylindrique avant de l'affiner au papier de verre.

Enfin, le tremper dans un bain d'encre qui lui donnera son aspect noir et percer la colonne d'air d'orifices qui constitueront les notes, entourés de petits trous taraudés où seront implantés des supports de métal qui recevront le clétage de l'instrument.

Dans le N° 4 de Marsilly actu, vous saurez tout sur le clétage et la finition du hautbois.

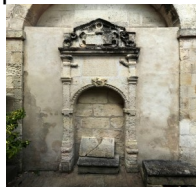
Daniel **MAHE**



Le coin des Associations

Où se trouve l'ancien « Temple de MARSILLY »

Depuis de nombreuses années, **Histoire et Culture** cherchait à localiser l'ancien temple de Marsilly, détruit après la révocation de l'Edit de Nantes en octobre 1685.



Les écrits nous apprennent : cet ancien temple de Marsilly est dit situé rue de « Vaubouillant ». La porte de cet ancien temple, actuellement conservée dans la cour du Musée Protestant de La Rochelle, est datée de 1566.

En janvier 1688, un édit ordonne la confiscation des biens appartenant aux consistoires des protestants. L'emplacement du temple et du cimetière protestant de Marsilly sont confisqués et mis en régie. Le local qui servait alors de cimetière est donné en rente perpétuelle par arrêt du 24 août 1757, et est en 1788, la possession du sieur MERIAUD, bailliste

Nous trouvons aux archives départementales de La Rochelle, dans les biens nationaux :

29/02/1808: Mise en vente aux enchères des biens provenant des religionnaires fugitifs par le directeur de l'enregistrement et du domaine national.

Emplacement de 13,31m sur 9,74m sur lequel était le temple, confrontant du levant et du nord au pré du sieur BONNIFET, du couchant à une petite rue qui conduit de la rue de Vaubouillant à Queue de Vache, et du midi, à la rue de Vaubouillant, possédé à titre de bail par Mathurin BONNIFET et autres héritiers GABORIT.

Le terrain et l'ancien cimetière des réformés sera adjugé au sieur BONNIFET le 07/03/1808.

Reste à trouver où se situe la rue Vaubouillant.

En faisant des recherches sur la maison de Marcel MARTIN, rue du Port, nous trouvons :

Dans des actes notariés de 1964 à 1888, la rue du Port s'appelle alors « Grande Rue », et, par un acte de donation partage du 03/07/1845, de la famille GOUGNARD, alors propriétaire de la maison, la même rue s'appelle la rue de Vaubouillant

Dans cet acte du 03/07/1845, Michel Henri GOUGNARD, propriétaire fermier, veuf en commun de biens de Marie Jeanne TAPON, fait donation-partage à ses quatre enfants dont Victoire GOUGNARD, épouse de Jacques Etienne FILLONNEAU.

La dite Marie Jeanne TAPON est décédée le 30/06/1835 à Marsilly, dont suit un inventaire qui a été effectué les 7,10, et 14 décembre 1835, par Maître BARBET, notaire à Saint-Xandre.

Dans cet inventaire on trouve une grosse et expédition d'un contrat de vente consenti par Mathurin BONNIFET et Marie Jeanne GABORIT, son épouse, au profit de Marie Jeanne TAPON, leur nièce, épouse GOUGNARD, d'un morceau de terre en pré de 13,31m de long sur 9,60m de large, sur lequel existait le temple des religionnaires fugitifs.

Vu ces indications, l'ancien temple était situé à l'angle de la rue du port et de la rue des quatre vents.

Ceci a été vérifié en remontant les actes des propriétaires actuels jusqu'à l'acte de donation partage du 03/07/1845, avec Victoire GOUGNARD, épouse de Jacques Etienne FILLONNEAU, devenant propriétaire du lieu.

A noter, en particulier dans cette étude, les changements de dénomination des noms de rues au cours des temps.

Marc LEVEQUE -Président d'Histoire et Culture

Bibliothèque de Marsilly, Prix des lecteurs

Le 4 novembre 2019, nous organisons le Premier prix des Lecteurs de Marsilly pour distinguer le premier roman de l'un des 6 auteurs proposés.

30 lecteurs ont bien voulu participer en lisant ces 6 ouvrages.

Le 4 avril 2020, il était prévu que nous nous réunissions afin de déterminer le résultat, mais patatras, le virus est arrivé, et il nous a fallu attendre, attendre, et nous avons finalement décidé le 5 janvier 2021 lors de notre réunion de rentrée d'ouvrir l'urne pour constater le résultat :

1er : « Egarer la tristesse » de Marion Mc Guinness

2ème : « Le bal des folles » de Victoria Mas

3èmes ex aequo : « Le malheur du bas » de Inés Bayard » et « Grégoire et le vieux libraire » de Marc Roger.

Nous remercions les lecteurs qui ont participé à ce prix. Nous pensons à réitérer mais dans un futur plus serein.

NB : ces livres sont toujours à votre disposition dans votre bibliothèque.



Association de Jumelage MARSILLY - BALTIMORE Co Cork Irlande

Pour l'année 2021, au regard de cette période difficile due au Covid-19 qui a beaucoup perturbé nos activités diverses, **Côte à Coast** vous dévoile son programme d'activités :



- Conversation Anglaise animée par Phil GREY (Internet -Vidéo, etc...)
- Echanges - Voyages Jeunes organisés par Jeannette Sarraud
- Voyage Adultes organisé par Côte à Coast
- Rencontres Amicales - Place des Carrelets
- Pique-nique dans les environs
- Fête de la Saint Patrick Mercredi 17 Mars - Place des Carrelets avec TOMBOLA !
- Repas de fin d'année.

L'Assemblée Générale reste prévue début Février soit par Vidéo Conférence ou Salle du Petit Poucet si les conditions sanitaires le permettent.

Prenez soin de vous !

Rosaleen ARDOUIN - Présidente de Côte à Coast